



Séance du 10 avril 2024

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : Unanimité

Convocation du : 27 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 15 avril 2024 et publication
du 15 avril 2024.

Délibération N° 02-24-11

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, Mme WOLOSZ Angélique, Mme MALECHA Sandrine, M. FLUET Guillaume, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. SION Fabrice, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick.

Absents excusés et représentés : Mmes MASQUELEZ Corinne, RUBY Valérie, DELEDICQUE Sylvie, CLAEYMAN Isabelle, DERBAY Savéria, MM. LAGACHE Frédéric, VAN MEENEN Laurent, MERESSE Alain, FILLIERE Patrick.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali

OBJET	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES PROPOSEES AUX COLLECTIVITES PAR LE CDG59 CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE
--------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°05-20-34 du 7 octobre 2020, par laquelle le conseil municipal avait autorisé Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Nord pour une mission d'archivage,

Considérant que ladite convention est arrivée à son terme le 24 octobre 2023,

Considérant que le travail de gestion du fonds d'archives communales a été finalisé et qu'il s'agirait désormais de missions concernant la maintenance de ce fonds,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la signature de la convention ci-annexée avec le centre de gestion du Nord, en vue de lui confier une mission d'archivage.



- Mandate Madame le Maire pour signer tout document à intervenir et plus généralement prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,



Magali CIESIELSKI.

Le Maire,



Nadège BOURGHELLE-KOS.

